

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6084

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Centre de longs et moyens séjours (CLMS) - Densification de centre - Travaux d'assainissement - Réalisation d'un bassin de rétention et construction de collecteurs d'eaux pluviales - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet de densification du centre d'Albigny sur Saône consiste en la restructuration et l'extension du centre-bourg sur la friche hospitalière du Centre de longs et moyens séjours (CLMS) par :

- le développement d'un nouveau quartier mixte composé d'activités, de logements et d'équipements communaux,
- la restructuration des espaces publics et la création d'une voie nouvelle,
- la construction d'un centre hospitalier gériatrique privé.

Le programme validé de l'opération est le suivant :

- création d'une voie nouvelle pour desservir le sud de la commune et le quartier en développement,
- réalisation d'un réseau d'assainissement séparatif, d'une extension du réseau d'eau potable et d'une chaussée-réservoir sous parking et voirie,
- création d'un parking public communautaire,
- transformation de la rue Jean Chirat en voie pour modes doux,
- aménagement du talus attenant à l'équipement communal et de l'accès à la Maison des associations depuis la voie nouvelle.

Ce projet a fait l'objet d'une première autorisation de programme d'un montant de 150 000 €, individualisée par le conseil de Communauté du 21 juin 2005, qui a validé le principe d'une opération de voirie sur la friche hospitalière et le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 15 octobre 2007 et, par délibération n° 2007-4494 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a individualisé l'opération n° 1258 : Albigny sur Saône - Densification du centre-est complétée à hauteur de 2 350 000 € en dépenses pour la réalisation des travaux des phases n° 1 et n° 2 du projet.

L'opération est complexe car soumise à de multiples contraintes, à savoir :

- procédure loi Bouchardeau,
- imbrication très forte entre l'opération de voirie et l'opération de construction qui impose la réalisation impérative d'une voirie pour la fin 2008,
- mauvais état des murs et des escaliers existants et présence de voutes en sous-sol de la rampe d'accès à l'équipement communal demandant un confortement pour assurer le portage de la voirie.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 400 000 € TTC.

Les contraintes de desserte du nouveau bâtiment du centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or et du programme de logements sociaux de l'Opac du Rhône imposent la réalisation, dans les meilleurs délais, de la voie nouvelle et de la restructuration de la rue Etienne Richerand.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réalisation d'un bassin de rétention et la construction de collecteurs d'eau pluviale pour le Centre de longs et moyens séjours d'Albigny sur Saône.

Les travaux seront attribués dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Le montant global de l'opération d'assainissement au titre des eaux pluviales s'élèverait à 420 000 € TTC et comprendrait :

- la réalisation d'un bassin de rétention et la construction de collecteurs d'eaux pluviales,
- les essais préalables à la réception des travaux (compactage, étanchéité à l'air, inspection vidéo, etc.),
- les récolements,
- l'implantation et le piquetage.

Les travaux pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative aux travaux d'assainissement du Centre de longs et moyens séjours d'Albigny sur Saône, soit la réalisation d'un bassin de rétention et construction de collecteurs d'eaux pluviales,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense globale correspondante, estimée à 420 000 € TTC, sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1258 : Albigny sur Saône - Densification du centre-est individualisée à hauteur de 2 500 000 € par la délibération n° 2007-4494 du 12 novembre 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,